DOSSIER DE PRESSE / NOVEMBRE 2026

Sans-abrisme : une crise structurelle

Des constats de la Fédération Nationale des Samu Sociaux aux propositions

Ce dossier de presse présente les constats, issus d'enquêtes de terrain ainsi que de remontées des adhérents.

Il présente aussi les propositions de la Fédération, non seulement pour répondre à l'urgence de l'hiver mais aussi pour engager une politique durable de lutte contre le sans-abrisme.



L'essentiel

Trois constats

Le sans-abrisme à un niveau inédit

Jamais la France n'a compté autant de personnes sans domicile, et la courbe grimpe sans relâche depuis plus de vingt ans. La cause est identifiée : le pays manque de logements accessibles, et un hébergement saturé, faute de sorties, est devenu une impasse.

Une réponse qui gère la pénurie au lieu de la résorber.

Faute de politique structurelle, les pouvoirs publics oscillent entre mesures saisonnières, durcissement des critères d'accès et remises à la rue. Ce sont les principes d'inconditionnalité et de continuité de l'hébergement qui s'érodent. Les critères d'accès se durcissent et les remises à la rue se multiplient, remettant en cause l'inconditionnalité et la continuité de l'hébergement.

Des acteurs asphyxiés

Épuisées par des situations sans issue, les équipes portent un dispositif saturé, au sein d'associations dont les financements reculent et les trésoreries s'épuisent.

Ce que propose la Fédération

Ajuster l'existant ne suffira plus. Au-delà de l'urgence de l'hiver, la Fédération appelle à une refondation de la politique publique : cesser de gérer la pénurie pour s'attaquer aux causes du sans-abrisme, en faisant du droit le fondement de l'action, de l'accès aux dispositifs jusqu'à la prévention. Cette refondation exige :

Faire du logement une politique prioritaire de l'État, au cœur de la campagne présidentielle.

Agir en urgence dans le cadre du Projet de Loi de Finance : un parc d'hébergement à la hauteur des besoins, dans le respect des principes d'inconditionnalité et de continuité de l'accueil.

Prévenir le sans-abrisme : prévenir les expulsions, protéger les APL, sécuriser les sorties d'institutions et décloisonner les politiques publiques.

Une vision dans la durée : une programmation sur cinq ans, qui donne aux associations la visibilité financière dont elles ont besoin

Contacts presse

Maud Bigot
Administratrice

Maud.bigot@samusocial-federation.org
06 76 41 11 30

Sommaire

1. **Le choix d'une politique de réduction du sans-abrisme** 4

2. **La Fédération Nationale des Samu Sociaux** 6

2.1. La fédération 6

2.2. Qu'est-ce qu'un Samu Social/une maraude 7

3. **Une crise du sans-abrisme d'une ampleur sans précédent** 8

3.1. Une crise structurelle gérée avec les moyens de l'urgence 9

3.2. Remise en cause de l'inconditionnalité de l'accueil 10

3.3. Canicule : quand la chaleur met à nu un dispositif saturé 11

4. **Le coût humain de choix politiques** 12

4.1. Les femmes à la rue 13

4.2. Les personnes vieillissantes 14

5. **Associations et professionnels : le point de rupture** 15

1. Le choix d'une politique de réduction du sans-abrisme

Le logement, de l'urgence permanente à la Grande cause nationale : l'indispensable sursaut

Le sans-abrisme n'est pas un sujet à part : il s'inscrit dans une crise du logement qui traverse toute la société. Le logement est le premier poste de dépense des ménages : lorsqu'il devient inaccessible ou insoutenable, c'est tout un équilibre de vie qui vacille. Ce sont les ménages qui ne parviennent plus à se loger, les jeunes qui ne peuvent plus décohabiter, les familles qui basculent à la suite d'une rupture ou d'une perte d'emploi.

Le sans-abrisme en est la forme la plus grave. Il est le produit de la défaillance de politiques publiques : celles du logement, de la protection de l'enfance, de l'accueil des personnes exilées, et d'autres encore. Il n'a rien d'une fatalité ni d'un accident individuel. **Combattre le sans-abrisme, c'est donc défendre le droit au logement**, un droit fondamental, pour toutes et tous, sans distinction : c'est une question qui concerne la société tout entière.

Garantir l'accès à un logement digne, abordable et adapté ne répond pas seulement à une urgence sociale : c'est répondre à un besoin universel et c'est un **enjeu de cohésion sociale**. Permettre à chacun d'habiter dignement ne relève pas d'un arbitrage entre les besoins des uns et ceux des autres. C'est un objectif de société, celui qui **préserve le contrat républicain et le vivre-ensemble**.

Séminaire de septembre 2026 : l'impératif d'une refondation

Réuni en séminaire, le Conseil d'Administration de la Fédération a dressé un constat partagé : ajuster l'existant ne suffira pas. C'est une refondation de la réponse au sans-abrisme qu'appelle la situation, fidèle aux principes d'inconditionnalité et de continuité. Les propositions s'articulent autour de quatre axes.

- **Faciliter l'accès aux dispositifs :** ouvrir un accès direct à la demande d'hébergement, sans passer par un travailleur social ; mieux coordonner le 115, les SIAO et les maraudes ; développer les accueils de jour pour les femmes.
- **Produire des solutions d'hébergement et de logement :** relancer la construction de logements sociaux, en mobilisant de nouveaux financements comme l'assurance vie et l'épargne salariale ; multiplier les pensions de famille ; ajuster le parc d'hébergement aux besoins réels.
- **Prévenir le sans-abrisme :** prévenir les expulsions locatives et protéger les APL ; décloisonner les politiques publiques et remettre en cohérence responsabilité, compétence et financement, afin que chacune assume les conséquences de ses propres ruptures de parcours, en poursuivant la prise en charge tant qu'aucune solution de sortie n'existe ; garantir des ressources aux jeunes de moins de 25 ans.
- **Donner de la visibilité aux acteurs :** inscrire l'action dans une programmation sur cinq ans, qui sécurise financièrement les associations.

Chaque jour, les équipes de maraude et de Samu Sociaux sont au plus près de situations que la société ne verrait pas ou ne voudrait pas voir. Si elles les rendent visibles, c'est parce que ce qu'elles constatent est inacceptable et qu'une société qui le saurait ne pourrait l'accepter. Pour cela, la Fédération demande :

- **Que le logement soit nécessairement un sujet de la campagne présidentielle et une politique prioritaire de l'État**, érigé en Grande cause nationale.

- **Qu'une réponse d'urgence soit apportée dans le projet de loi de finances,** avec un parc d'hébergement renforcé à la hauteur des besoin, et que soient réaffirmées l'inconditionnalité de l'accueil et la continuité de l'hébergement : toute personne à la rue doit pouvoir être mise à l'abri, sans condition, quelle que soit sa situation, et ne plus être remise à la rue sans solution.

- **Que l'on prévienne l'entrée dans le sans-abrisme, en passant d'une logique de moyens à une logique de résultat.** Il faut agir en amont, en prévenant les expulsions locatives et en protégeant les aides personnelles au logement (APL), qui évitent à de nombreux ménages de basculer à la rue. La prévention doit aussi s'exercer à la sortie des institutions : personne ne doit les quitter sans qu'une solution adaptée lui soit proposée. Pour cela, il faut décloisonner les politiques publiques et remettre en cohérence responsabilité, compétence et financement, afin que chacune assume les conséquences de ses propres ruptures de parcours.

Pour porter cette exigence au-delà de nos frontières, la **Fédération a rejoint la FEANTSA**, la Fédération européenne des organisations travaillant avec les sans-abri.

2. La Fédération Nationale des Samu Sociaux

Représenter les équipes de maraudes

La Fédération

Créée en **2001** par le **Docteur Xavier Emmanuelli**, la Fédération Nationale des Samu Sociaux fédère les maraudes et Samu Sociaux en France et à l'étranger.

Progressivement, la fédération s'est affirmée comme un **acteur de plaidoyer** et a élaboré pour ses adhérents un cadre d'intervention commun.



Elle représente aujourd'hui plus de **250 équipes** de Samu Sociaux et de maraudes en France, équipes salariées ou bénévoles.

Ses missions sont :

- La **représentation** des structures adhérentes dans les instances de pilotage, de réflexion et de coordination sur le champ de la veille sociale.

- La participation à la **construction des politiques publiques** ainsi que la production de connaissances par le biais d'enquêtes.

- Assister et **professionnaliser** les équipes de France via les outils de la Fédération (groupes de travail nationaux, référentiel national, journées dédiées).

Qu'est-ce qu'un Samu Social/une maraude

Le droit au logement et à l'hébergement sont des droits fondamentaux, consacrés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne et le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Premier maillon de la veille sociale, les Samu Sociaux et les maraudes vont à la rencontre des personnes sans abri présentes sur l'espace public, sans condition et sans critère, pour favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun. Ils agissent en lien direct avec le numéro 115, avec le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) et vers tous les dispositifs de droit commun. Ils **luttent contre le non-recours**, pour éviter qu'une personne ne perçoive pas une aide alors qu'elle remplit toutes les conditions pour en bénéficier (typologie ODENORE : offre non connue, demande sans réponse, personne qui ne demande plus rien). Ils se distinguent ainsi des équipes de distribution en rue.

Quand on rencontre une personne, la base c'est de ne jamais faire de promesse qu'on ne pourra pas tenir et donc de toujours tenir ses engagements ».

Patricia, maraudeuse

Les équipes partagent un socle commun formalisé dans le référentiel national des missions et d'évaluation des Samu Sociaux. Il réaffirme les principes de la Charte Ethique et Maraude : inconditionnalité de l'aller-vers, quel que soit l'état de la personne ; relation de confiance réciproque ; libre adhésion et respect de la temporalité de la personne.

Les 13 missions du référentiel : aller à la rencontre et pratiquer l'aller-vers, créer un lien, évaluer, faire émerger la demande, accompagner, orienter, alerter, restituer, participer à l'observation sociale, sensibiliser, travailler en partenariat, se former et s'informer, appliquer les droits et libertés de la personne.

Les équipes de maraude constituent le **premier maillon du Service Public de la Rue au Logement** et assurent une fonction d'observatoire social et d'alerte.

La composition de l'équipe (professionnelles ou bénévoles) et la nature des formations déterminent très largement le contenu des interventions.

« Je rencontre Victor depuis plusieurs mois. Il dort dehors au niveau de la porte de secours d'un bâtiment. Ce jour-là, il appelle le 115 car il s'est fait voler toutes les affaires qu'il avait cachées dans un buisson. Il n'a pas de demande SIAO. Il n'a pas de droits ouverts. Nous lui proposons de l'accompagner dans un accueil de jour. Il accepte mais « pas tout de suite » car nous explique s'être isolé et avoir peur de se retrouver en collectif.

Deux semaines plus tard, nous retrouvons Victor. Il est dans l'échange. Nous réitérons notre proposition d'accompagnement en accueil de jour et il accepte de s'y rendre le lendemain. L'accompagnement s'organise afin qu'il puisse prendre une douche, manger et rencontrer un travailleur social sur place. Très angoissé au départ, il prend néanmoins un repas ».

Victor intégrera une communauté d'Emmaus par le biais de l'accueil de jour.

Pierre, maraudeur

3. Une crise du sans-abrisme d'une ampleur sans précédent

« Des hommes, des femmes, des enfants, des accidents, des chances en moins sur le parcours, parfois dès le départ ; aussi l'élan de continuer à y croire derrière des portes closes, des rêves, des talents.

Pour les équipes, des rencontres authentiques, incongrues, poétiques, puissantes, douloureuses… pour se retrouver à l'endroit où les humains s'autorisent à se dire en vérité.

Le lien qui se construit à force de preuves.

Le non-abandon. »

Inconditionnel présent – le temps de la solidarité-ALYNEA/Collectif Item

350 000

Personnes sans domicile selon la Fondation pour le Logement.

70 % par décennie

A ce rythme, le nombre de personnes sans domicile dépassera 500 000 à horizon 2030

2 355 enfants

Dans la nuit du 18 au 19 août 2026 selon le baromètre des enfants à la rue FAS/UNICEF

+ 42% depuis 2022

927

Personnes mortes sans chez soi en 2025, selon le Collectif des morts à la rue

49 ans

Age moyen de décès des personnes sans chez-soi en 2025 selon le Collectif des morts de la rue. Il est 30 ans inférieur à celui de la population générale

Une crise structurelle gérée avec les moyens de l'urgence

Des places d'hébergement à un niveau record mais toujours plus de personnes à la rue

Sans-abrisme : une crise structurelle gérée dans l'urgence

Jamais la France n'a compté autant de personnes sans domicile, et la courbe ne cesse de grimper depuis plus de vingt ans. Ce n'est pas un accident conjoncturel. C'est une tendance de fond, que l'urgence ne peut plus masquer.

La cause première est identifiée : il **manque des logements accessibles**. Dans le parc privé, la flambée des loyers et des prix exclut des ménages toujours plus nombreux, y compris ceux qui travaillent. Le parc social, qui devrait prendre le relais, est à bout de souffle : demandes en hausse, attributions en baisse, délais qui s'allongent. Tous les indicateurs sont au rouge. Les places d'hébergement n'ont jamais été aussi nombreuses, mais elles sont occupées par des personnes qui ne trouvent aucun logement pour en sortir. Elles ne se libèrent plus pour celles qui dorment dehors. L'hébergement, pensé comme une étape, est devenu une impasse.

D'autres ruptures alimentent la crise en amont. Des jeunes sortent de l'aide sociale à l'enfance à 18 ou 21 ans sans solution, faute de relais entre institutions. Les délais en préfecture privent des personnes du droit de travailler et de se loger. Les expulsions locatives continuent atteignent des niveaux records : près de 30 500 ménages ont été expulsés en 2025, soit 27 % de plus qu'un an plus tôt.

Face à cela, la réponse reste celle de l'urgence. La Cour des comptes a elle-même pointé, en octobre 2024, « *une volonté récurrente d'afficher une progression limitée des crédits en loi de finances initiale, indépendamment de l'évaluation objective des besoins prévisionnels* ». Le budget court après les besoins au lieu de les anticiper, et **l'hébergement d'urgence finit par pallier ce que le logement n'a pas su offrir**.

Le non-recours s'installe : plus le temps passé à la rue s'allonge, moins les personnes appellent le 115.

L'urgence est nécessaire, mais elle n'est pas une politique. Mettre fin au sans-abrisme est un choix politique : celui de s'attaquer aux causes, pas seulement aux symptômes.

Les faits marquants d'une équipe de maraude

L'équipe va rencontrer, avec l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité, un homme dans une tente pour lequel les professionnels sont singulièrement inquiets. Il a effectué plusieurs séjours en hôpital psychiatrique et sa santé psychique semble se dégrader à nouveau. Il a un diagnostic SIAO depuis deux ans et sa situation a fait l'objet de signalements. Monsieur, 35 ans, est retrouvé décédé dans sa tente.

Décès à la rue d'un homme de 65 ans. Ancien résident d'un EHPAD, il avait été incarcéré et s'était retrouvé sans solution d'hébergement à sa sortie de détention. Il vivait depuis dans la rue, au milieu des déchets.

Rencontre avec une mère et ses trois enfants, âgés de 16, 6 et 3 ans. Ils ont été hébergés par un tiers en échange d'une contrepartie financière. Mis à la rue fin janvier 2026, Madame a pu payer 7 nuits d'hôtels avec ses économies. Depuis le 3 février, ils dorment dans un hall d'immeuble. Les enfants sont scolarisés. Madame a un accompagnement social, une demande auprès du SIAO ainsi qu'une demande de logement social.

Rencontre avec un Monsieur, âgé de 60 ans. Il est sans solution d'hébergement depuis l'été dernier. Sa compagne est décédée il y a deux ans. Suite à cet événement, il a perdu son travail et n'a plus été en mesure de payer son loyer. Il a été expulsé, hébergé par des amis avant de se retrouver à la rue. Il y a quelques jours il s'était abrité dans le recoin d'un immeuble. Des personnes lui ont intimé de partir, en lui disant qu'il « n'allait pas avec le décor ».

Remise en cause de l'inconditionnalité de l'accueil

La restriction des critères d'accès et de maintien en hébergement

Malgré un nombre de places d'hébergement à un niveau historiquement haut, le dispositif est aujourd'hui plafonné, alors même que les besoins explosent. Confrontées à une pénurie structurelle de places, les préfectures doivent faire face à une **équation de plus en plus intenable.** Selon les territoires, la régulation s'opère par un **durcissement des conditions d'accès** à l'hébergement ou par **l'interruption de prises en charge**, conduisant à des remises à la rue.

Les Services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) sont ainsi contraints de renforcer les mécanismes de sélection des demandes, au risque de laisser sans solution les personnes les plus vulnérables. **Cette logique de priorisation des publics tend à se substituer à une approche fondée sur le droit.**

« Toute personne sans-abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. » Art. L. 345-2-2 CASF

« Toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y bénéficier d'un accompagnement personnalisé et y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. » Art. L. 345-2-3 CASF

Exemples

A Paris, un maraudeur doit expliquer à une famille avec un bébé de 4 mois qu'elle ne rentre pas dans les critères d'hébergement immédiat.

En Pays de Loire, des personnes sans-abri se voient refuser l'accès à l'hébergement du fait de leur statut administratif.

Dans l'Oise, il faut que les enfants soient scolarisés pour être mis à l'abri.

Dans le grand Est, des gestionnaires ont reçu pour instruction de procéder immédiatement à la sortie des ménages considérés comme « non vulnérables »

Dans le Rhône, les personnes accueillies signent désormais des contrats de trois mois, précisant que leur maintien en hébergement sera conditionné à l'appréhension de leur vulnérabilité.

Un **courrier**, cosigné avec la FAS, a été **adressé au Ministre du logement en juillet 2026**, alertant sur la remise en cause des principes de continuité et d'inconditionnalité de l'hébergement. Ce courrier s'appuyait sur les remontées des territoires. À ce jour, il est **resté sans réponse**.

Canicule : quand la chaleur met à nu un dispositif saturé

- ***97 %** des structures jugent l'été 2026 plus difficile que l'été 2025*
- ***97 %** citent la canicule parmi leurs principales difficultés, **65 %** la saturation de l'hébergement*
- ***42 094** rencontres et **5 056** maraudes du 15 juin au 23 août*
- ***74 %** des personnes expriment un besoin d'hébergement et **74 %** d'eau*
- ***59 %** des structures ont vu s'ouvrir des places supplémentaires, jugées peu ou pas adaptées par **50 %** d'entre elles*
- ***4 377** orientations vers des lieux de répit, **1 347** vers des soins, **154** appels au SAMU ou aux pompiers*

Source : FNSS, enquête flash « La canicule, révélateur des fragilités structurelles de la veille sociale », été 2026

Nos préconisations

1. Inscrire les **personnes sans-abri parmi les publics prioritaires** du plan national canicule, avec des moyens et des indicateurs dédiés.
2. Créer un dispositif de mise à l'abri « fortes chaleurs », sur le modèle du grand froid, accessible et adapté à tous les publics.
3. **Garantir l'accès gratuit à l'eau**, aux sanitaires et aux espaces rafraîchis, y compris en zone rurale.
4. Déployer dans **chaque département** un **plan « fortes chaleurs et grande précarité »** et assurer la continuité estivale des maraudes, accueils de jour et hébergements.

Cet été, la chaleur n'a pas créé la crise : elle l'a mise à nu. Selon l'enquête flash de la FNSS, 97 % des répondants jugent **l'été 2026 plus difficile que le précédent**, dont 56 % beaucoup plus difficile. Entre le 15 juin et le 23 août, les équipes ont réalisé 5056 maraudes et 42 094 rencontres avec des personnes sans-abri.

La canicule est citée, parmi les difficultés, par la quasi-totalité des structures (97 %), mais elle vient frapper un **dispositif déjà à bout de souffle** : 65% signalent la saturation de l'hébergement et 53 % la dégradation de la situation des personnes. Face à elle, les besoins sont élémentaires : hébergement et eau (74 % chacun), lieux frais de mise à l'abri en journée (56 %).

La réponse publique, une fois de plus, a été celle de l'urgence. Des **places supplémentaires** ont ouvert dans 59 % des territoires répondants, mais **la moitié des structures les jugent peu ou pas du tout adaptées**. Dans 65 % des cas, il s'agissait de solutions temporaires, haltes de nuit ou gymnases, pour une ou deux nuits. Les personnes à mobilité réduite, accompagnées d'animaux ou nécessitant un suivi médical ont rarement pu accéder à ces solutions. Quant aux renforts mis à disposition des équipes, 56 % les jugent de qualité moyenne et 32 % mauvaise.

Les épisodes de chaleur extrême seront plus fréquents et plus intenses. Les aborder comme des situations exceptionnelles contraint les équipes et les associations à intervenir dans l'urgence, sans cadre ni moyens pérennes, chaque été.

4. Le coût humain de choix politiques

Pour comprendre la réalité du sans-abrisme, la FNSS produit, conjointement avec la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), des ***enquêtes régulières auprès des équipes de terrain*** *: études nationales maraudes, enquêtes auprès des accueils de jour, des SIAO et des structures de veille sociale. Ces travaux, nourris par des centaines de structures, documentent des évolutions que les statistiques publiques ne captent pas. Les pages suivantes s'appuient sur deux d'entre eux : l'enquête sur les femmes à la rue (2025) et celle sur les personnes vieillissantes (2026).*

Ces enquêtes de terrain ne remplacent pas les résultats de la ***nouvelle enquête de l'INSEE*** *auprès des personnes sans domicile, dont la collecte s'est déroulée au printemps 2025. Les résultats de cette enquête sont attendus en décembre 2026. La précédente datait de 2012.*

Il n'y a pas de politique publique sans statistiques publiques.

La FNSS plaide pour qu'une enquête nationale soit conduite tous les cinq ans.

Les mots de celles et ceux contraints de survivre à la rue

« J'ai appelé le 115. Je voulais une place d'hébergement. Je comprends pas. Ils ont envoyé le Samu Social. Je crois qu'ils ne croyaient pas que j'étais dehors ».

« Je suis réfugié, je viens du Soudan. J'attends un logement. Je suis sur la place depuis 2 ans. Au Soudan c'était la guerre. Je ne sais pas si c'est mieux ici ».

« Il y a des rats qui m'ont mangé les pieds l'autre soir ».

« Même si t'arrives en pleine santé, tu perds la santé ici. On attrape des maladies qu'on avait pas avant ».

« Il me faut 3 heures pour me réchauffer quand je rentre dans ma tente ».

« A force de pas dormir, on a des problèmes mentaux (…) Si on perd la tête, on peut rien faire, c'est fini ».

« J'ai dormi à – 6 degrés, j'ai eu la chance de pas mourir ».

Les femmes à la rue

FEMMES SANS-ABRI : LES CHIFFRES QUI ALERTENT

91 %
des femmes rencontrées par les structures répondantes déclarent avoir été victimes de violences.

38 mois
de durée moyenne d'errance pour les femmes seules avant l'accès à une solution, contre 10 mois pour les familles.

1 femme sur 2
souffre d'au moins un problème de santé.

27 %
des accueils de jour proposent un accueil réservé aux femmes.

20 %
des équipes ont bénéficié d'une formation spécifique à l'accompagnement des femmes.

64 %
des familles rencontrées sont des familles monoparentales.

Source : enquête de la Fédération des acteurs de la solidarité et Fédération Nationale des Samu Sociaux, « Femmes et sans-abrisme : quelles réalités ? », volet 2.

Être sans-abri quand on est une femme, c'est souvent devoir affronter une **double violence : celle de la précarité et celle des risques auxquels expose la rue**. Les équipes de la veille sociale le constatent sur le terrain : certaines femmes cherchent à ne pas être repérées, d'autres s'isolent pour tenter de se protéger. Leur invisibilité ne signifie pas qu'elles sont moins nombreuses ou moins en difficulté. Elle rend simplement leurs besoins plus difficiles à identifier et à satisfaire.

Les chiffres de l'enquête confirment cette réalité : **91 % des femmes rencontrées par les structures répondantes déclarent avoir été victimes de violences**. Pour les femmes seules, l'attente d'une solution peut durer en moyenne 38 mois. Derrière ce chiffre, il y a des mois, parfois des années, à chercher où dormir, à solliciter les services, à tenter de se protéger et à tenir malgré l'épuisement.

Sur le terrain, les équipes rencontrent également des femmes confrontées à des problèmes de santé, des mères seules avec leurs enfants, des parcours marqués par les ruptures et l'absence de solutions adaptées. Pourtant, les accueils réservés aux femmes restent rares et les professionnels ne sont pas suffisamment formés à ces réalités.

Ces données soulignent la **nécessité de développer des réponses concrètes** : davantage de places d'hébergement sécurisées et adaptées aux femmes, des accueils de jour proposant des espaces dédiés et des temps non mixtes, un accès facilité aux soins et à un accompagnement psychologique, ainsi qu'un repérage et une prise en charge adaptés des violences subies. **L'urgence n'est pas seulement de mettre à l'abri : c'est de mettre réellement en sécurité et de permettre de sortir durablement de la précarité**.

Les personnes vieillissantes

Chiffres clés

48 % des structures de la veille sociale et 61 % des SIAO constatent une ***hausse des personnes vieillissantes à la rue depuis 2020***

13 % du public rencontré en 2025 *sur trois territoires : 621 nouvelles personnes de 55 ans et plus*

34 % des consultations ANIL pour impayés et expulsions en 2025 concernent des 50 ans et plus

1 personne âgée sur 7 renonce à ses droits *face à la complexité des démarches (Défenseur des droits, 2021)*

6 % des SIAO disposent de places d'hébergement dédiées, 7 % de places en logement

60 % *des structures jugent les* ***places d'hébergement inadaptées***

Source : enquête de la Fédération des acteurs de la solidarité et de la Fédération Nationale des Samu Sociaux « Les réalités du sans-abrisme, volet 2 : les vulnérabilités liées à l'âge, le vieillissement », octobre 2026.

Dans les maraudes, les accueils de jour et les Samu Sociaux, le constat est le même : **les équipes rencontrent de plus en plus de personnes vieillissantes à la rue**. Selon l'enquête menée par la Fédération des acteurs de la solidarité et la Fédération Nationale des Samu Sociaux, près d'une structure de la veille sociale sur deux observe une hausse de ces publics depuis 2020, et six SIAO sur dix font le même constat. Le phénomène est connu depuis des années, mais il reste dans l'angle mort des politiques publiques.

Les personnes qui ont connu la rue vieillissent plus vite que les autres. Violences, fatigue, addictions, maladies chroniques non soignées : la perte d'autonomie peut survenir dès 40 à 55 ans. Pourtant, les dispositifs pour personnes âgées leur restent fermés, puisqu'ils exigent 60 ou 65 ans.

Un nouveau public apparaît aussi : des personnes de 65 ans et plus qui n'ont jamais connu la précarité. Le point commun est une rupture brutale, le plus souvent une expulsion locative ou une séparation familiale, que des retraites modestes, la complexité des démarches et la dématérialisation ont rendue plus probable. **Ces ruptures sont souvent évitables.**

Face à elles, les structures d'hébergement ne sont pas adaptées à la perte d'autonomie et les établissements médico-sociaux ne les accueillent pas. Les équipes de rue se retrouvent seules à gérer l'urgence, sans formation ni solution d'orientation. Il ne s'agit pas d'une fatalité. C'est pourquoi **la FNSS demande que le vieillissement prématuré soit enfin reconnu.** Les seuils d'âge d'accès aux dispositifs et aux allocations doivent être adaptés à la réalité de la rue, où la perte d'autonomie survient bien avant 60 ans. Les expulsions et les ruptures de droits doivent être prévenues par un accompagnement précoce. Enfin, les EHPAD et les résidences autonomie doivent s'ouvrir à ces publics grâce à des places fléchées, tandis que les Missions Interface, rendues inconditionnelles, doivent être généralisées sur tous les territoires.

5. Associations et professionnels : le point de rupture

Associations de solidarité : un pilier de la vie démocratique en danger

Les associations sont aujourd'hui en situation très difficile, du fait des retards de paiement et des baisses de financement. Dans ce contexte, la Fédération s'est jointe, en octobre 2026, à la mobilisation « Et si nous arrêtions vraiment ».

Les difficultés financières pèsent en outre sur la liberté de ton des associations : fragilisées par le manque de financements et de plus en plus considérées comme de simples opérateurs, elles se censurent par crainte de perdre davantage. ***Les conséquences dépassent le seul secteur associatif : c'est la vie démocratique qui se fragilise et ce sont les personnes les plus précaires, celles que les associations accompagnent, qui en paient le prix****.*

Selon les données publiées par la Fédération des acteurs de la solidarité:

- *30 % des associations disposent de moins de deux mois de trésorerie*
- *80 % anticipent une dégradation ou une forte incertitude dans les douze prochains mois*
- *77 % déclarent une baisse de leurs financements*

Face à des besoins en hausse et à des moyens en baisse, la détermination et l'engagement des associations et des professionnels ne suffisent plus : associations et professionnels ont atteint la limite du possible

Aller vers quand tout est saturé

Chaque jour, chaque nuit, les équipes de maraude de France vont à la rencontre des personnes qui survivent à la rue. Leur rôle : créer du lien, orienter, accompagner. Mais quel sens donner à ces interventions lorsque les dispositifs sont saturés et qu'il faut expliquer aux personnes qu'elles devront attendre des mois, voire des années, pour accéder à un toit ? **Pour les professionnels, c'est le fondement même de leur métier qui est ébranlé** : l'article D. 142-1-1 du Code de l'action sociale et des familles définit le travail social comme une action visant à « permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux ». **Cette perte de sens nourrit l'épuisement et le turn-over**. L'action des maraudes et Samu Sociaux est néanmoins fondamentale. Que se passerait-il si, demain, les équipes de maraude et des Samu Sociaux n'allaient plus à la rencontre des personnes sans abri ? Qui irait rejoindre, sur un trottoir, une personne que personne ne regarde ? **Parce qu'elles sont, chaque jour, les témoins de situations de détresse extrême, les maraudes ont le devoir de rendre compte, de donner à voir ce que d'autres ne voient pas.** Le travail de la Fédération s'inscrit dans cette mission : elle en est le porte-voix.

« Je savais que ça allait être dur mais j'imaginais pas à ce point » ; « Je sais que ce n'est pas de notre faute, que ce sont des questions politiques, mais on y contribue un peu ».

Une éducatrice, quelques mois après sa prise de poste

Je me souviens du premier enterrement auquel j'ai assisté. Elle n'avait que 23 ans. Nous l'avions connue et accompagnée depuis qu'elle était mineure à la rue, en fugue de ses foyers. Je me souviens de ma sidération face à la violence de ce cercueil rose. La famille avait organisé les obsèques. Des vidéos projetées la montraient en train de chanter ses textes de rap. Mais aussi âgée de 2 ou 3 ans, en jogging lui aussi rose sur un tricycle. Je me souviens des larmes silencieuses mais partagées par tous les professionnel.les présent.es. Et ce constat abrupt et impuissant de l'inconcevable violence dans le parcours de cette enfant. »

Une cheffe de service d'une équipe de Maraudes

Ressources- Documents cités

Enquête - Femmes et Sans-abrisme Quelles réalités ? VOLET 2 | Le phénomène vu par la veille sociale, FAS-FNSS FAS-Enquete-Femmes-et-sans-abrisme-quelles-realites-Volet-2-Le-phenomene-vu-par-la-veille-sociale.pdf

Enquête flash -Eté 2026, La canicule, révélateur des fragilités structurelles de la Veille Sociale, FNSS

Enquête - Les réalités du sans-abrisme Les vulnérabilités liées à l'âge : le vieillissement Volet 2 , FAS-FNSS-Octobre 2026 Veille sociale et SIAO : une enquête nationale pour mieux comprendre les réalités de terrain - fas

Le non recours : définition et typologie, Philippe Warin, 2016, ODENORE, WP 23-03.

Les fondamentaux de l'aller vers, FNSS-FAS-DIHAL, Les-fondamentaux-de-laller-vers-FNSS.pdf

Les relations entre l'État et les gestionnaires de structures d'hébergement, Cour des Comptes, Octobre 2024, Observations définitives Les relations entre l'État et les gestionnaires de structures d'hébergement.

Référentiel de Mission et d'Evaluation des Maraudes et Samu Sociaux referentiel-missions-evaluation-2018-4.pdf

Contacts presse

Maud Bigot
Administratrice

Maud.bigot@samusocial-federation.org
06 76 41 11 30